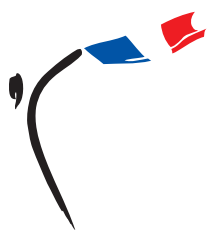




Faciliter le management



Fédération Française de Gymnastique



● LES STATUTS ET LA REGLEMENTATION

Le monde bouge, les activités se multiplient, ne laissez pas vos statuts et règlements inertes. Ils sont les fondements de votre association.

Les statuts

- L'objet social est conforme aux activités de l'association.
- Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- Ils sont en règle avec la législation en cours.
- Ils sont sans contradiction avec ceux de la FFG.
- Ils sont déposés à la Préfecture, à la DDJS et au Comité Régional.
- Ils sont à la disposition du licencié.

Le Règlement Intérieur

- Il est soumis à l'approbation du Comité Directeur.
- Il contient tous les aspects du fonctionnement associatif.
- Il est au secrétariat à la disposition du licencié pour lecture.
- Le fonctionnement du club est conforme à ce Règlement.

La licence FFG

- Tous les adhérents sont informés qu'ils sont licenciés à la FFG.
- Ils obtiennent l'original de la carte-licence.
- Ils ont connaissance des services associés à la licence.
- La gestion des licences est informatisée.

Conseils

Les points importants des Statuts et du Règlement peuvent être affichés à l'accueil.



